

**RÉUNION DE LA DIVISION FRANCOPHONE  
BRUXELLES (BELGIQUE)  
10 OCTOBRE 2018**

Conjointement au symposium scientifique « Rôle et importance de la connaissance scientifique dans la normalisation des noms géographiques » et aux réunions des groupes de travail du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG, « Bases de données et répertoires », « Noms géographiques et Patrimoine culturel », « Publicité et fonds »), tenus à Bruxelles (Belgique), la Division francophone s'est réunie le mercredi 10 octobre 2018, de 13 h 30 à 16 h 30 en « Salle Albert » du Club Prince Albert, rue des Petits Carmes 20 à 1000 Bruxelles.

La présidente exprime son plaisir à réunir la Division francophone dans un si beau cadre : la salle s'appelle « Salle Albert, du Club Prince Albert ». Il ne s'agit pas du Roi précédent mais bien du 3<sup>e</sup> Roi des Belges, également appelé le Roi chevalier, pour son rôle durant la Grande Guerre. Elle remercie M. Jean-Yves Pirlot de ce choix et accueille cordialement les participants des quatre coins de la Francophonie. Après avoir précisé l'ordre du jour, elle suggère de commencer par un tour de table pour faire connaissance.

**Point 1. Adoption de l'ordre du jour proposé**

L'ordre du jour proposé est adopté après avoir précisé le titre du point 7 : ajouter « en partage » après « francophone ».

**Point 2. Tour de table**

2.1. Les participants, dans l'ordre de places autour de la table.

<b>NOM, Prénom</b>	<b>Pays</b>
WILLEMS, Martine	Belgique
GERMAIN, Jean	Belgique
ETENSEL, Vehbi	Turquie
ATOUI, Brahim	Algérie
BAKO, Ferdinand	Burkina Faso
SABO, Oumarou	Niger
IVANOVSKI, Jon	Macédoine, a.r.y.
HENRION, Jeanne	Belgique

PIERRE, Olivier	Belgique
PIRLOT, Jean-Yves	Belgique
NDIAYE, Ibrahima	Sénégal
CALVARIN, Élisabeth	France

Nous profitons du tour de table pour présenter le GENUNG et la Division.

## 2.2. Présentation du GENUNG et de la Division

### *Le GENUNG (UNGEGN en anglais)*

Dans les années 1960-1970, devant l'importance grandissante de la toponymie à l'échelle mondiale, le Secrétaire général de l'ONU décida d'inviter un groupe de consultants ayant l'expérience des problèmes de nomenclatures géographiques pour trouver des solutions aux problèmes de toponymie cartographique et de gestion de base de données toponymiques. La résolution II/3 portant appellation du « Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques » a été entérinée en 1974 par le Conseil économique et social (ECOSOC).

- Le but : promouvoir la normalisation des noms géographiques :
  - o Au niveau national, par le biais d'autorité toponymique;
  - o Au niveau international, par les recommandations (conférence).
- Les avantages :
  - o une communication efficace, des échanges coordonnés cohérents (Le Cap, *Cape Town, Kapstad, Ekapa, Kapkdupunki* pour un même lieu);
  - o réduire les coûts et les pertes de temps;
  - o une prise de conscience partagée des noms géographiques.
- Les participants : accrédités par le ministère des Affaires étrangères des gouvernements concernés, membres des Nations unies.
- Les réunions : autrefois, en session de 10 jours tous les 2 ans et demi, en conférence tous les 5 ans. Prochainement, en session de 5 jours tous les 2 ans.
- La structure :
  - o horizontale : groupes de travail sur les noms de pays, la romanisation, les noms géographiques et le patrimoine culturel, les langues minoritaires, la terminologie, les bases de données et les répertoires, les exonymes, les stages de formation, la publicité et le financement;
  - o verticale : 24 divisions géographico-linguistiques.
- Un site : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/default.html>

### *La Division francophone*

Respectant les statuts et conformément aux travaux du GENUNG, sur initiative du Canada français (Québec) appuyée par la France, création de la Division en 1998.

- Un site : [www.toponymiefrancophone.org](http://www.toponymiefrancophone.org) offrant des informations sur la Division francophone (brochure « carte de visite de la Division », liste des membres, programme de travail, comptes rendus des réunions, liens vers d'autres sites);
- Un programme axé sur la Francophonie en partage (les noms de pays et de capitales, *Le tour du monde en français*), la formation en français en toponymie

- (l'*Introduction en toponymie*), la valorisation des toponymes (patrimoine culturel immatériel et l'Unesco);
- Un Bulletin de liaison, annuel;
  - Les membres : experts dûment mandatés.
  - Le fonctionnement : un bureau composé aujourd'hui d'une présidence (France), d'une vice-présidence (Cameroun), d'un secrétariat (Belgique) et d'un maître de toile ou édimestre (Québec [Canada]).
- Le prochain bureau sera élu (ou réélu) à la prochaine réunion de la Division qui se tiendra en marge de la prochaine session du nouveau GENUNG (avril 2019).

Les règles pour appartenir à la Division sont rappelées. Un pays francophone ou francophile membre des Nations unies peut devenir membre dès lors qu'il est demandeur. Un pays peut être membre dans plusieurs divisions du GENUNG.

Pour le symposium et les réunions prévues ces jours-ci, trois divisions sont présentes à Bruxelles (nordique, germano-néerlandaise et francophone). Grâce à l'IGN belge, que nous remercions, des interprètes sont prévus.

### **Point 3. Promotion de la langue française**

La présidente et le secrétaire insistent sur l'importance de la promotion de la langue française. Ils ont donc mis ce point à l'ordre du jour afin de démarrer une discussion qui pourrait se poursuivre après la réunion de Bruxelles.

Le français, pilier central de notre division, fait partie de nos statuts. En effet, la Division a été créée grâce et à cause du français, et sa création a fait l'objet d'une résolution du GENUNG (VII/1\_1998). La vitrine de la communication de la Division est un site Web, dédié à la Francophonie. Le nom du site, « La toponymie francophone en partage », tient compte des sensibilités des pays participants et reflète le fait que les pays ont le français en partage et partagent les progrès de la normalisation de leur toponymie. Par ailleurs, le site développe un lien « promotion de la langue française » qui mène vers des sites dédiés à la langue française – lien qui ne demande qu'à être enrichi.

#### Une langue de communication internationale

N'oublions pas que le français bénéficie d'un statut privilégié dans les principales enceintes internationales où elle est souvent langue officielle et de travail (ONU UE JO). C'est pourquoi une de nos priorités est de veiller à ce que le français demeure une langue utilisée par les agents impliqués dans les processus décisionnels et de négociation, et d'agir en faveur du plurilinguisme comme garantie d'un mode de communication équitable au sein des organisations internationales.

#### Le français dialogue avec les autres langues

Dans ce monde multipolaire, que ce soit dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'économie ou des relations internationales, la promotion de la langue française va de pair avec celle du multilinguisme. La diversité linguistique est une composante essentielle de la diversité culturelle, indispensable au rapprochement entre les peuples et à l'instauration d'une véritable démocratie mondiale respectueuse des identités. En Afrique notamment, où résident des millions de locuteurs francophones

potentiels et où les organisations régionales ont une place prépondérante dans la conduite des politiques, la promotion de la langue française et le partage de l'information en matière de normalisation des noms géographiques gardent toute leur pertinence.

Si la Francophonie est un outil partagé au service de l'éducation, l'économie et la culture, on entend dire que le français est la langue des diplomates. Sans doute mais c'est avant tout une langue vivante qui s'adapte aux gens de science et à l'homme contemporain. Jacques Chirac disait : « le français est un instrument pour conjurer le risque d'un monde où l'on parlerait, penserait, créerait dans un moule unique ». Belle formule. Nous en sommes dépositaires.

La Francophonie est un outil de rayonnement culturel et de communication, et son attrait peut résider également dans la coopération économique.

Notons que l'Arménie, la Bulgarie sont membres observateurs au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et l'Irlande souhaiterait s'en rapprocher.

#### **Point 4. Rapport succinct des pays**

##### 4.1. Belgique

Jeanne Henrion fait le point sur les activités à l'IGN belge. Elle donnera plus de détails pendant le symposium.

Des outils de visualisation des toponymes sont disponibles et utilisés (WMS/WFS). Elle a un intérêt particulier pour les aides à la prononciation par bandes son.

##### 4.2. Sénégal

Le représentant du Sénégal est très reconnaissant d'avoir été invité grâce à l'OIF, il en remercie la présidente.

Il explique ensuite les travaux d'harmonisation et d'informatisation entrepris dans son pays. Le but est de pérenniser la base de données sénégalaise.

Il a sollicité, à la Division francophone, un renforcement de capacité par une formation en toponymie pour mieux prendre en charge ces travaux d'harmonisation des bases de données des noms géographiques.

Depuis 2014, le Sénégal tente de mettre en place une commission nationale unique responsable de la toponymie.

##### 4.3. Niger

L'IGN France a été un acteur international important lors de la réalisation de la cartographie de base du Niger au 1/200.000.

Des intervenants nationaux notamment les linguistes ont aussi contribué à la transcription des langues nationales du Niger à travers trois Arrêtés N° 041/PRN/MEN du 10 Juin 1964, N° 17/MEN/ALPHA du 27Avril 1966 et N° 131/MEN/SCNRE/MJCS/MINF/MDR/MI du 15 Mars1981.

Les problèmes relevés de la Toponymie au Niger sont liés pour la plupart à l'enquête sur le terrain et à la transcription.

Nous sommes dans la dynamique de la création d'une commission nationale de Toponymie solide avec tous les acteurs concernés.

Nous remercions infiniment Madame la Présidente pour l'appui financier de l'OIF qui nous a permis de participer à la réunion.

#### 4.4. Burkina Faso

La commission Nationale de Toponymie (CNT) composée par une équipe pluridisciplinaire (Administrateur civil, Association des Municipalités, Géographes, Historiens, Linguiste, Sociologues, etc.) a été mise en place en décembre 2012. Cette Commission a pu travailler sur l'ensemble des toponymes des villages administratifs, des communes, des provinces et des régions du pays.

Au cours des sessions, les règles élaborées avec l'appui de Mme CALVARIN sont appliquées. Pour les cas où un consensus n'est pas trouvé, des appels téléphoniques sont adressés aux autorités locales pour plus de précisions.

Dans le cadre de la création de nouveaux villages, la recommandation a été faite de sorte que la CNT travaille en étroite relation avec les autorités administratives sur le toponyme de la nouvelle entité à créer.

#### 4.5. France

La Commission nationale de toponymie (CNT/CNIG) a pour mission de « contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France ». À ce titre, elle élabore en matière de création de noms des recommandations et observations fondées sur l'usage. Voir la page RESSOURCES/Toponymie du site [www.cnig.gouv.fr](http://www.cnig.gouv.fr)

- au niveau national, elle a élaboré et mis en ligne une recommandation sur les compétences juridiques en matière de toponymie française terrestre, et les travaux relatifs aux noms des communes nouvelles l'ont amenée à créer un guide de toponymie à l'usage des élus.

- au niveau international, elle tient à jour des listes : « Pays et villes du monde », Entités géopolitiques dépendantes et leurs chefs-lieux, Culminants, Espaces maritimes.

Pour répondre aux besoins de ceux qui vivent au contact de l'actualité (journalistes, diplomates, entrepreneurs, étudiants, etc.), elle a mis en ligne un « Trésor des noms de lieux étrangers », qui précise en particulier la prononciation de ces noms.

À la demande de la division germano-néerlandaise, elle a examiné une liste en français des noms de paysages de l'Allemagne, et à la demande du service de terminologie des Nations unies, elle a examiné la liste des divisions administratives de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> ordres du Soudan du Sud.

### **Point 5. Travaux de la Division francophone**

#### 5.1. Les autorités toponymiques : fiches pays

Le souhait de partager les rapports nationaux d'activité s'est réalisé en partie grâce à un état des lieux des organismes nationaux et des autorités toponymiques ou cartographiques nationales à travers une fiche pays. Nous sont parvenus de nombreux dossiers : Algérie, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Madagascar, Mali, Niger (2008), Québec, Sénégal, Suisse, Tchad, Tunisie. C'est encourageant et leur mise en ligne contribuerait au partage des expériences nationales, tout en renforçant nos liens.

La présidente expose les fiches. Tous les fichiers évoqués durant la réunion, seront joints à ce compte rendu sous forme numérique (voir Annexe).

L'édimestre canadienne voudrait rendre les fiches plus facilement consultables mais, selon les participants, l'accessibilité ne semble pas poser de problème. Il serait vraiment utile de les mettre en ligne, avec leur date d'émission ou de mise à jour.

## 5.2. Base de données francophones

La Francophonie en partage se retrouve avec *Le tour du monde en français*. Il s'agit d'une base de données en français contenant les noms de pays, de capitales, d'habitants, d'entités géopolitiques dépendantes et d'entités administratives, validés par les autorités toponymiques nationales ad hoc, qui valorisent ainsi leur patrimoine culturel.

Exemple : en attente d'un nom officiel, le Canada et le Québec (Canada) recommandent « Macédoine », la France « l'ancienne république yougoslave de Macédoine » et les Nations unies (UNTERM, en français) « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

Aucune autorité toponymique autre que celles de la France et du Québec (Canada) n'a inscrit ses recommandations dans la base, alors que cela demeure possible. Il est proposé aux membres d'adhérer à la base de données, dès que l'Autorité compétente des pays respectifs l'aura approuvée. Le Burkina Faso serait en bonne voie de le faire.

## 5.3. Formation à distance en toponymie

La présidente rappelle l'historique de l'approche. La trame de cette formation à distance en toponymie reprend la grille du prototype de cours *Introduction à la toponymie*, définie entre 2005 et 2008 par Henri Dorion et Myriam Hallé (Québec), Pierre Jaillard et elle-même (France), avec la collaboration de la firme TerDor.

La structure du cours est brièvement évoquée. Outre les définitions et les fonctions utiles en toponymie, cette formation est centrée sur les toponymes, leurs écritures et les supports les plus représentatifs de la toponymie. De plus, sont abordées la gestion en toponymie et la notion de patrimoine culturel immatériel (Unesco). Le site est accessible à tout le monde et sans mot de passe. Tout le matériel didactique est gratuit mais sans aide de la part d'un expert.

La formation peut être tutorée, elle peut alors être diplômante selon des accords passés entre universités ou organismes et l'École nationale des sciences géographiques (ENSG). Cette formation, payante lorsqu'elle est tutorée, est bien moins chère que le déplacement de professeurs ou d'étudiants. Le coût est à vérifier auprès de l'ENSG

<http://cours-fad-public.ensg.eu/course/index.php?categoryid=41>

contact : [formationcontinue@ensg.eu](mailto:formationcontinue@ensg.eu) .

Une partie des revenus générés par les cours tutorés pourrait être versée à l'association « Fonds pour la Division francophone » afin de financer en partie la mobilité des experts.

### **Point 6. GENUNG : les réformes en cours et leurs implications**

Un nouveau GENUNG est créé par la résolution ECOSOC 2018/2 du 10 novembre 2017. Un nouveau règlement d'ordre intérieur a été adopté lors de la 51<sup>e</sup> réunion ECOSOC le 24 juillet 2018, visible en français sur le site du GENUNG au lien <http://undocs.org/fr/E/2018/L.25> .

L'ECOSOC encourage la collaboration avec le comité d'experts sur la Gestion de l'Information Géospatiale à l'échelle Mondiale (UN-GGIM). Ce groupe a une autre dimension que le GENUNG. Des décideurs y siègent, notamment des directeurs d'IGN, des ministres.

Il est clair qu'une bonne coopération est requise : travailler ensemble pour encourager et communiquer les avantages de la normalisation des noms géographiques et l'importance des autorités toponymiques. Cependant, afin de préserver les patrimoines toponymiques nationaux, une fusion devrait être évitée.

### **Point 7. Participation des membres à des événements relatifs à la toponymie francophone en partage**

L'Algérie et la France ont participé aux groupes de travail du GENUNG « noms de pays » et « romanisation », organisés par le Conseil national de l'information géographique (CNIG, dans les locaux de l'IGN France) à Paris les 19 et 20 mars 2018.

Jean-Yves Pirlot (Belgique) a présidé le groupe de travail concernant les noms de lieux en Antarctique, dont les réunions se sont tenues à Davos (Suisse) les 24 et 25 juillet 2018.

Le Cameroun, le Niger et la France ont participé au colloque « Nommer les lieux en Afrique : enjeux sociaux, politiques et culturels - Pour un observatoire des néotoponymies urbaine, géopolitique et numérique », organisé par l'université Abdou Moumouni, le LASDEL (Niamey), et l'université de Genève (Suisse), soutenu par le Programme Point Sud (Université de Frankfurt) de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* – DFG, qui a eu lieu à Niamey (Niger) du 5 au 9 septembre 2018. Il s'agissait d'une reconnaissance de la toponymie spontanée dans son oralité et sa prononciation.

Le Canada et la France ont participé au symposium sur les noms géographiques « Toponymie et cartographie entre histoire et géographie », organisé par la Division romano-hellénique à Venise (Italie) du 26 au 28 septembre 2018.

Le Sénégal, le Mali, le Togo, l'Algérie, le Niger et le Burkina Faso ont participé aux travaux du GGIM/Afrique organisé par la Commission économique pour l'Afrique (UNECA Geonyms) à Addis Abeba (Éthiopie) début octobre 2018 pour créer un site fondé sur le Répertoire géographique des noms pour les États membres en Afrique.

Un appui à la participation des membres aux activités du GENUNG et de la Division francophone est possible. La Division, organisée en association d'entreprise sans but lucratif, peut recevoir des fonds pour un projet donné selon un protocole établi entre les deux parties. C'est ainsi que le projet de formation à distance fut soutenu par l'OIF, et avec l'appui de l'OIF, la Division a apporté son soutien à la mobilité d'un membre à la dernière Conférence du GENUNG à New York (août 2017), et de trois membres aux présents travaux de Bruxelles – nous sommes heureux de les avoir parmi nous.

En conformité avec les résultats positifs du panel sur les toponymes issus des langues non écrites tenu lors de la dernière rencontre du GENUNG en 2017, Brahim Atoui, président de l'équipe spéciale pour l'Afrique (*Task Team for Africa*), propose la création d'un groupe de travail au sein du GENUNG, sur cette problématique. Cette proposition, qui a déjà fait l'objet d'une recommandation lors des récents travaux du GGIM/Afrique à Addis Abeba, pourrait être présidée par la France.

#### **Point 8. Questions diverses**

Il est confirmé que les liens ou une version électronique des différents documents évoqués pendant la réunion seront inscrits ou joints au compte rendu.

Le Secrétariat de séance remercie les participants d'avoir bien voulu partager leur expérience en matière de normalisation des noms géographiques et de patrimoine toponymique et leur souhaite de fructueux travaux au Symposium.

#### Secrétariat de séance :

Jean-Yves Pirlot

Secrétaire

Élisabeth Calvarin

Présidente

---

#### ***Annexe***

Fiches pays : Algérie, Belgique, Burkina Faso, France, Niger, Sénégal.

**Autorités toponymiques nationales**  
*Fiche d'information par pays*

**1. PAYS :**

\_\_\_ALGERIE\_\_\_\_\_

—

**Langue(s) officielle(s) :**

\_\_\_ARABE\_\_\_\_\_

**2. Langue(s) nationale(s)**

Nombre :

\_\_\_UNE\_\_\_\_\_

Soit :

1. \_\_\_BERBERE\_\_\_\_\_ 2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_ 4. \_\_\_\_\_

**3. Existe-t-il une autorité toponymique nationale ?**

Si **oui**, donner les précisions suivantes :

Nom de l'autorité : \_\_\_\_\_ Commission Spécialisée Permanente de  
Toponymie. \_\_\_\_\_

Date de création :

\_\_\_1998\_\_\_\_\_

Ministère(s) ou organisme de rattachement : \_\_\_MINISTERE DE LA DEFENSE  
NATIONALE\_\_\_\_\_

Adresse de l'autorité : \_\_\_123, RUE DE TRIPOLIE HUSSEIN DEY, ALGER,  
ALGERIE\_\_\_\_\_

Site Web de l'autorité : \_\_\_\_\_

L'autorité est-elle active : Oui

Si **non**,

1. Pourquoi :

---

---

---

2. Donner le(s) nom(s), adresse(s) et site(s) Web de la (des) structure(s) responsable(s) des noms géographiques :

---

---

---

4. Existe-t-il un répertoire ou une base de données des noms géographiques du pays ?

Oui

Si **Oui** donner les précisions suivantes :

		Répertoire	Base de données
<i>Format(s) disponible(s)</i>			Base de données
<i>Nom du (ou des) document(s)</i>			
<i>Date(s) du (ou des) document(s)</i>			
<i>Principales sources du recueil des noms :</i>	RECENSEMENT		
	CARTOGRAPHIE quelle(s) échelle(s) ?	Toutes échelles confondues	
<i>Document(s) accessible(s) au public :</i>	<i>Documents imprimés (préciser en outre où et comment acquérir les docs.):</i>	Diffusion restreinte	
	<i>Documents numériques (préciser en outre où et comment</i>	Diffusion restreinte	

		Répertoire	Base de données
	<i>acquérir les docs.) :</i>		
<i>Politique de diffusion</i>			

Donnez d'autres précisions sur la gestion des noms géographiques :

---

---

---

#### 5. Personne ressource à contacter

<i>Nom &amp; Prénom(s)</i>	Kesraoui Arezki
<i>Fonction</i>	Directeur Général de l'Institut de cartographie et de télédétection
<i>Ministère ou organisme</i>	Ministère de la Défense Nationale
<i>Adresse</i>	123, Eue de Tripoli Hussein Dey, Alger, Algérie
<i>Email</i>	
<i>Tel. Mobile</i>	
<i>Fax</i>	

**Document à donner ou à envoyer au Secrétariat de la division francophone.**

oi\_sanon@yahoo.fr

**Autorités toponymiques nationales**

*Fiche d'information par pays*

1. **PAYS** : Belgique \_\_\_\_\_

**Langue(s) officielle(s)** : Néerlandais, Français, Allemand

2. **Langue(s) nationale(s)**

Nombre :

Soit :

- 1.
- 2.
- 3.

3. **Existe-t-il une autorité toponymique nationale ?** Non

Si **oui**, donner les précisions suivantes :

Nom de l'autorité : \_\_\_\_\_

Date de création : \_\_\_\_\_

Ministère(s) ou organisme de rattachement : \_\_\_\_\_

Adresse de l'autorité : \_\_\_\_\_

Site Web de l'autorité : \_\_\_\_\_

L'autorité est-elle active : Oui /\_\_\_/      Non /\_\_\_/

Si **non**,

1. Pourquoi :

En Belgique, seule l'orthographe des noms de divisions administratives et de communes est officielle.

Il existe une Commission royale de Toponymie et de Dialectologie (CRTD)( <http://www.toponymie-dialectologie.be>)qui assume une mission consultative : les pouvoirs publics peuvent toujours faire appel à ses avis scientifiques, par exemple en ce qui concerne le choix, la forme et l'orthographe des noms de lieux et de rues.

Fondée en 1927, la CRTD dépend de l'Académie royale de Belgique. Elle est composée de deux sections, une section flamande et une section wallonne.

Par contrat avec l'institut géographique national (IGN) , les deux sections de la C.R.T.D participent, lors de chaque révision, à la normalisation des noms géographiques figurant sur ses cartes.

Les avis de la Commission royale de Toponymie sont généralement suivis par l'IGN

2. Donner le(s) nom(s), adresse(s) et site(s) Web de la (des) structure(s) responsable(s) des noms géographiques :

Institut géographique national  
 Abbaye de la cambre 13  
 1000 Bruxelles

<http://www.ngi.be>

**4. Existe-t-il un répertoire ou une base de données des noms géographiques du pays ?**

Oui

Si **Oui** donner les précisions suivantes :

		Répertoire	Base de données
<i>Format(s) disponible(s)</i>			Geomedia access warehouse
<i>Nom du (ou des) document(s)</i>			Base de données Toponymique
<i>Date(s) du (ou des) document(s)</i>			2008
<i>Principales sources du recueil des noms :</i>	RECENSEMENT		Enquêtes toponymiques dans les communes
	CARTOGRAPHIE quelle(s) échelle(s) ?		1/10000 (pour la précédente édition) 1/25000 (pour la prochaine édition)
<i>Document(s) accessible(s) au public :</i>	<i>Documents imprimés (préciser en outre où et comment acquérir les docs.):</i>		
	<i>Documents numériques (préciser en outre où et comment acquérir les docs.):</i>		

	Répertoire	Base de données
<i>Politique de diffusion</i>		

Donnez d'autres précisions sur la gestion des noms géographiques :

---

---

---

#### 5. Personne ressource à contacter

<i>Nom &amp; Prénom(s)</i>	Henrion Jeanne
<i>Fonction</i>	Responsable du Service Toponymie
<i>Ministère ou organisme</i>	Institut Géographique National
<i>Adresse</i>	Abbaye de la Cambre, 13 1000 Bruxelles
<i>Email</i>	<a href="mailto:jeanne.henrion@ngi.be">jeanne.henrion@ngi.be</a>
<i>Tel. Mobile</i>	+32 (02) 629 84 71
<i>Fax</i>	+ 32 (02) 629 82 83

**Document à donner ou à envoyer au Secrétariat de la division francophone.**

oi\_sanon@yahoo.fr

# Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

## Division francophone

### Autorités toponymiques nationales Fiche d'information par pays

1. PAYS : \_\_BURKINA FASO\_\_

Langue(s) officielle(s) : \_\_\_\_français\_\_

2. Langue(s) nationale(s)

Nombre : \_\_\_\_nombreuses, 50 environ\_\_

Soit :

1. \_\_\_\_Mooré\_\_ 2. \_\_\_\_Dioula\_\_

3. \_\_\_\_Fulfuldé\_\_ 4. \_\_\_\_Goulmancema\_\_

3. Existe-t-il une autorité toponymique nationale ? OUI

Si oui, donner les précisions suivantes :

Nom de l'autorité : \_\_\_\_Commission nationale de toponymie (CNT)\_\_

Date de création :

28 décembre 2012 par décret n° 2012-1015/PRES/PM/MID/MATDS/MEF. Une première commission dénommée CONATOP avait été créée en 1986, mais n'a pas fonctionné jusqu'à l'adoption du décret de 2012.

Ministère(s) ou organisme de rattachement :

Ministère en charge de l'administration du territoire

Adresse de l'autorité :

Institut Géographique du Burkina – Secrétariat du CNT  
03 BP 7054 Ouagadougou 03  
BURKINA FASO

Site Web de l'autorité : \_\_\_\_http://www.igb.bf/\_\_\_\_

L'autorité est-elle active : Oui / \_\_X\_\_ / Non / \_\_\_\_ /

Si non,

1. Pourquoi :

\_\_\_\_\_

2. Donner le(s) nom(s), adresse(s) et site(s) Web de la (des) structure(s) responsable(s) des noms géographiques :

\_\_\_\_\_

4. Existe-t-il un répertoire ou une base de données des noms géographiques du pays ?

Oui /  / Non /  /

Si Oui donner les précisions suivantes :

		Répertoire	Base de données
Format(s) disponible(s)		Papier (document physique) Numérique (format Word et PDF)	Geodatabase (ArcGIS)
Nom du (ou des) document(s)		Répertoire des villages administratifs et des secteurs de communes du Burkina Faso	Base Nationale de Données Topographiques
Date(s) du (ou des) document(s)		Mise à jour permanente	Mise à jour permanente
Principales sources du recueil des noms :	RECENSEMENT	Recensement administratif	Complètement terrain
	CARTOGRAPHIE quelle(s) échelle(s) ?	-	IGB (échelles de base : 1/200.000 ; 1/50.000)
Document(s) accessible(s) au public :	Documents imprimés (préciser en outre où et comment acquérir les docs.):	Consultable à la Direction Générale de l'administration du territoire	Cartes topographiques (1/50.000 ; 1/200.000) + cartes dérivées (1/1.000.000, ...) disponibles en vente à l'IGB
	Documents numériques (préciser en outre où et comment acquérir les docs.) :	Sur demande à la Direction Générale de l'administration du territoire	Sur demande adressée à l'IGB – mise à disposition soumis à la signature d'un contrat de licence d'utilisation
Politique de diffusion		-	- Tout changement de noms administratifs est fait l'objet d'un arrêté conjoint qui est publié au Journal officiel. - Consultation de la liste des données disponibles avec quelques métadonnées sur le site web de l'IGB

Donnez d'autres précisions sur la gestion des noms géographiques :

L'Institut National des Statistiques et de la Démographie (traitement et gestion des données de recensement en fonction des noms publiés par le Ministère en charge de l'administration du territoire, le Ministère de l'environnement (Noms des forêts et aires de conservation), Commission communale de toponymie de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (Traitement et Gestion des noms de rues et places publiques).

5. Personne ressource à contacter

Nom & Prénom(s)	Oumar Issa SANON
Fonction	Rapporteur de la CNT
Ministère ou organisme	Ministère des Infrastructures
Adresse	Institut Géographique du Burkina – Secrétariat du CNT 03 BP 7054 Ouagadougou 03 BURKINA FASO
Email	oi_sanon@yahoo.fr
Tel. Mobile	+226 70264795
Fax	-

**Autorités toponymiques nationales**

*Fiche d'information par pays*

1. PAYS : FRANCE

Langue(s) officielle(s) : français

2. Langue(s)  ~~nationale(s)~~  régionales

Nombre : nombreuses

Soit :

1. basque 2. breton

3. catalan 4. corse etc.

3. Existe-t-il une autorité toponymique nationale ? OUI

Si **oui**, donner les précisions suivantes :

Nom de l'autorité : Commission nationale de toponymie (CNT/CNIG)

Date de création : La Commission nationale de toponymie et d'anthroponymie, créée en 1938 au ministère de l'éducation nationale, a été renommée « Commission nationale de toponymie » (CNT France) et instituée auprès du Conseil national de l'information géographique (CNIG) par le décret du 26 juillet 1985, modifié par le décret du 28 septembre 1999, puis par le décret du 31 janvier 2011, avec validation du mandat de la CNT au 10 juillet 2012.

Ministère(s) ou organisme de rattachement : ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE)

Adresse de l'autorité : MEDDE/CGDD/DRI/MIG Secrétariat permanent du CNIG  
Tour Séquoia 1, place Carpeaux 92055 - La Défense Cedex FRANCE

Site Web de l'autorité : <http://cnig.gouv.fr/>

L'autorité est-elle active : Oui // Non //

Si **non**,

1. Pourquoi :

\_\_\_\_\_

2. Donner le(s) nom(s), adresse(s) et site(s) Web de la (des) structure(s) responsable(s) des noms géographiques :

En particulier, INSEE <http://www.insee.fr/fr/> \_IGN <http://www.ign.fr/> SHOM <http://www.shom.fr/> TAAF <http://www.taaf.fr/> \_MAE <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Ces organismes, ayant des commissions de toponymie internes, sont en relation avec la CNT/CNIG \_\_\_\_\_

**4. Existe-t-il un répertoire ou une base de données des noms géographiques du pays ?**

Oui /  / Non /  /

Si **Oui** donner les précisions suivantes :

		Répertoire	Base de données
<i>Format(s) disponible(s)</i>			Extraction de données non sensibles + photos aériennes
<i>Nom du (ou des) document(s)</i>			Géoportail des citoyens, séries Bleue, Verte, etc. posters, etc.
<i>Date(s) du (ou des) document(s)</i>			Mise à jour permanente
<i>Principales sources du recueil des noms :</i>	RECENSEMENT		INSEE
	CARTOGRAPHIE <i>quelle(s) échelle(s) ?</i>		IGN (échelle de base 1 :25 000) SHOM (idem)
<i>Document(s) accessible(s) au public :</i>	<i>Documents imprimés (préciser en outre où et comment acquérir les docs.):</i>		Le 1 : 25 000 et ses dérivés cartographiques. Voir le détail d'acquisition sur les sites concernés
	<i>Documents numériques (préciser en outre où et comment acquérir les docs.):</i>		Les données actuelles, anciennes (Cassini), etc. sont consultables en libre accès sur le Géoportail des citoyens. Pour le détail d'acquisition de besoins spécifiques ou personnels, voir les sites concernés, la cartothèque IGN et sa photothèque.
<i>Politique de diffusion</i>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout changement de noms administratifs est publié au Journal officiel.</li> <li>- Consultation en ligne des travaux CNT/CNIG ;</li> <li>- Consultation en ligne IGN : l'« Espace professionnel », la « boutique Loisirs », les dossiers « Éducation », « les conférences en ligne » + photos aériennes + recherches toponymiques, etc.</li> <li>- Consultation en ligne SHOM : le « catalogue des cartes en ligne », etc.</li> </ul>

Donnez d'autres précisions sur la gestion des noms géographiques :

L'IGN (traitement et gestion des toponymes terrestres du territoire français), la DGI (cadastre), La Poste (adressage), le ministère de l'Intérieur (traitement et édition INSEE des noms de communes, de départements, etc.), le SHOM (traitement et gestion des toponymes maritimes du littoral français et ceux, sur demande OHI, du domaine international), les TAAF (traitement et gestion des toponymes des terres australes françaises), le MAE (politonymes en français) en particulier, plus d'autres structures (d'État, publiques et privées) et des personnalités qualifiées, sont **membres de la CNT/CNIG, qui a pour mission de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France.**

##### 5. Personne ressource à contacter

<i>Nom &amp; Prénom(s)</i>	Élisabeth CALVARIN
<i>Fonction</i>	Rapporteur de la CNT/CNIG
<i>Ministère ou organisme</i>	MEDDE
<i>Adresse</i>	Voir l'adresse de la CNT/CNIG
<i>Email</i>	e-calvarin@wanadoo.fr
<i>Tel. Mobile</i>	+33684039139
<i>Fax</i>	-

**Document à donner ou à envoyer au Secrétariat de la division francophone.**

oi\_sanon@yahoo.fr

## Autorités toponymiques nationales Fiche d'information par pays

1. Pays : NIGER

2: Langue(s) officielle(s) :

1. Français Alphabet utilisé Français

Si plus d'une :

2. \_\_\_\_\_ Alphabet utilisé \_\_\_\_\_ Statut \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_ Alphabet utilisé \_\_\_\_\_ Statut \_\_\_\_\_

2a. Autres langues parlées

Nombre 8

Principales Haoussa, Djerma, Peulh, Tamacheck, Kanouri

Statut \_\_\_\_\_

3. Existe-t-il un organisme de normalisation toponymique ?

Si oui :

Son nom

Rattaché à quel ministère ou organisme

Quand a-t-il été établi ? \_\_\_\_\_

Est-il actif ? \_\_\_\_\_

Si non :

Ministère(s) ou organisme(s) responsable(s) des noms géographiques :

Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales

Institut Géographique National du Niger (IGNN) \_\_\_\_\_

4. Existe-t-il une liste, répertoire ou base de données des noms géographiques du pays ?

Sous forme de document imprimé Oui pour les étudiants 1960 \_\_\_\_\_

Réalisé en quelle année ? 1980 \_\_\_\_\_

Basé sur une série cartographique de quelle échelle 1/200000

Accessible au public? OUI Comment ? Consultation et achat \_\_\_\_\_

Quelle politique de diffusion est appliquée? Par la cartographie topo

5. Personne à contacter

Nom : ADAMOU HASSIMI \_\_\_\_\_

Fonction : Directeur General \_\_\_\_\_

Adresse : BP 250 Niamey Niger \_\_\_\_\_

Rue des Ministere

E-mail : ah\_dabey@yahoo.fr \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

**Autorités toponymiques nationales**

*Fiche d'information par pays*

**1. PAYS :**

\_\_\_\_\_ SENEGAL \_\_\_\_\_

**Langue(s) officielle(s) :** \_\_\_\_\_ FRANCAIS \_\_\_\_\_

**2. Langue(s) nationale(s)**

Nombre : \_\_\_\_\_ 06 \_\_\_\_\_

Soit :

1. \_\_\_\_\_ WOLOF \_\_\_\_\_ 2. \_\_\_\_\_ SERERE \_\_\_\_\_ 3. \_\_\_\_\_ DIOLA \_\_\_\_\_ 4. \_\_\_\_\_ PEUL \_\_\_\_\_  
5. \_\_\_\_\_ MANDINGUE \_\_\_\_\_ 6. \_\_\_\_\_ SONINKE \_\_\_\_\_

**3. Existe-t-il une autorité toponymique nationale ?**

Si **oui**, donner les précisions suivantes :

Nom de l'autorité : \_\_\_\_\_ En cours \_\_\_\_\_

Date de création : \_\_\_\_\_

Ministère(s) ou organisme de rattachement : \_\_\_\_\_ Primature ((Premier Ministre) \_\_\_\_\_

Adresse de l'autorité : \_\_\_\_\_

Site Web de l'autorité : \_\_\_\_\_

L'autorité est-elle active : Oui /\_\_\_/ Non /\_\_\_/

Si **non**,

**1. Pourquoi :**

\_\_Projet de décret pour la création d'une autorité toponymique nationale en cours (dans le circuit officiel)\_\_\_\_\_

2. Donner le(s) nom(s), adresse(s) et site(s) Web de la (des) structure(s) responsable(s) des noms géographiques :

\_\_\_\_\_www.anat.gouv.sn\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**4. Existe-t-il un répertoire ou une base de données des noms géographiques du pays ?**

Oui /  / Non /  /

Si **Oui** donner les précisions suivantes :

		Répertoire	Base de données
<i>Format(s) disponible(s)</i>		- Papier - Numérique	- Papier - Numérique
<i>Nom du (ou des) document(s)</i>		Répertoire des localités	Base de données géospatiales
<i>Date(s) du (ou des) document(s)</i>		Juin 2015	Fin 2008
<i>Principales sources du recueil des noms :</i>	<i>RECENSEMENT</i>	RGPHAE 2013	
	<i>CARTOGRAPHIE quelle(s) échelle(s) ?</i>		PCS -200 à 1/200 000 ème
<i>Document(s) accessible(s) au public :</i>	<i>Documents imprimés (préciser en outre où et comment acquérir les docs.):</i>	Disponible en version papier à l'ANSD	Disponible en version papier à l'ANAT
	<i>Documents numériques (préciser en outre où et comment acquérir les docs.) :</i>	Disponible en version électronique via une application web	Disponible en version électronique via une application web
<i>Politique de diffusion</i>		Diffusion publique et gratuite	Diffusion publique et gratuite

**Donnez d'autres précisions sur la gestion des noms géographiques :**

\_Un comité de travail technique sur la toponymie a toujours travaillé au sein de l'université en collaboration avec les autres experts, beaucoup d'ateliers et séminaires de réflexion ont été tenus avec production de documents de travail.

Un atelier national regroupant l'ensemble des acteurs et structures concernés au niveau national ainsi que des personnes ressources de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et du Groupe des Experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) a été tenu en octobre 2014 :

Les experts ont de statué sur la question des toponymes au Sénégal et proposé un projet de **Décret portant création de la Commission nationale de toponymie.**

**5. Personne ressource à contacter**

<i>Nom &amp; Prénom(s)</i>	Mamadou THIAM
<i>Fonction</i>	Directeur des Travaux Géographiques et Cartographiques
<i>Ministère ou organisme</i>	MINISTERE DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
<i>Adresse</i>	Immeuble SMS Allées Seydou Nourou Tall X Rue Tambacounda – BP 740 Dakar RP SENEGAL – Tel 33 825 41 51
<i>Email</i>	mthiam.anat@gmail.com
<i>Tel. Mobile</i>	(+221) 77 659 60 33
<i>Fax</i>	

**Document à donner ou à envoyer au Secrétariat de la division francophone.**

oi\_sanon@yahoo.fr